

**Séance du Conseil de Ville
du 29 avril 2013 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 5 / 2013**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 4 du 25 mars 2013
4. Questions écrites
5. Crédit de Fr. 1'810'000.- pour la démolition du bâtiment sis rue Saint-Michel 8 et la construction d'un nouveau hangar pour le CRISD et la Voirie
6. Développement de l'interpellation 3.02/13 - "Urgences policières à l'hôpital ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
7. Développement de l'interpellation 3.03/13 - "UAPE, classes primaires : politique communale et projet en cours", PS, Mme Christel Lovis
8. Développement du postulat 4.01/13 - "Meurtres en série d'espèces indigènes : des mesures simples à prendre ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
9. Développement de la motion 5.01/13 - "Déclaration des intérêts des membres des autorités communales", PS, M. Alphonse Poupon
10. Développement de la motion 5.02/13 - "Mesures visant à compenser la baisse des rentrées fiscales induite par l'harmonisation fiscale des couples mariés", PLR, M. Julien Crevoisier
11. Développement de la motion 5.03/13 - "Sécurité des enfants", CS•POP•Verts, Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher
12. Développement de la motion 5.04/13 - "Renforcer et approfondir la démocratie par la création d'une « Conférence de citoyens tirés au sort »", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
13. Développement de la motion 5.05/13 - "Un soutien communal pour trouver un local commun aux sociétés locales", PS, M. Jude Schindelholz
14. Réponse au postulat 4.10/12 - "Sécurité des enfants dans la cour du Château", PLR, M. Christophe Günter
15. Réponse au postulat 4.11/12 - "Pigeons en ville", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
16. Réponse au postulat 4.12/12 - "Sécurité sur le chemin du Domont, qui est aussi le chemin de l'école pour de nombreux enfants", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
17. Réponse au postulat 4.13/12 - "Pour augmenter le sentiment de sécurité en Ville de Delémont : développer un partenariat service public et privé", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
18. Réponse au postulat interpartis 4.14/12 - "Puits de mine des Rondez : un temps de réflexion", M. Marc Ribeaud
19. Réponse à la motion 5.08/12 - "Non à la prolongation illimitée de la centrale de Mühleberg", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
20. Réponse à la question écrite 2.01/13 - "Evolution de l'image de Delémont par les milieux de l'Economie", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
21. Développement de la résolution interpartis 1.01/13 - "Modifications prévues dès décembre 2015 sur la ligne Genève/Lausanne - Bienne - Delémont - Bâle", Mme Murielle Macchi
22. Divers

1. **COMMUNICATIONS**

Mme Anne Froidevaux, présidente, ouvre la séance et salue les membres présents. Elle invite l'assemblée à observer une minute de silence à la suite du décès de Mme Floriane Ackermann, belle-sœur de M. Jude Schindelholz, à qui elle présente ses condoléances.

Mme Froidevaux donne lecture de la résolution interpartis 1.01/13 - "Modifications prévues dès décembre 2015 sur la ligne Genève/Lausanne-Bienne-Delémont-Bâle", et la met en circulation pour signature.

2. APPEL

Conseil de Ville

40 membres sont présents.

Mme Anne **Froidevaux**, présidente, M. Pierre **Chételat**, 1^{er} vice-président, Mme Jeanne **Beuret**, 2^{ème} vice-présidente, MM. Renaud **Ludwig** et Jude **Schindelholz**, scrutateurs.

Mme, M., Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Alain **Beuret**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Francis **Charmillot**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Jean-Yves **Gentil**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Emilie Schindelholz **Aeschbacher**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

M. Yves Bregnard et remplacé par M. Claude **Chèvre**

Mme Karen Hulmann est remplacée par M. Afrim **Ramnabaja**

M. Sébastien Lapaire est remplacé par M. Iskander **Ali**

M. Grégoire Monin est remplacé par Mme Carole **Pouchon Michel**

M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Didier **Schaller**

Est excusé

M. Alain Steger

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Bruhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Hervé **Bourgeois**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 4 DU 25 MARS 2013

Le procès-verbal no 4 du 25 mars 2013, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire :

4. QUESTIONS ORALES

Page 24

...

Mme Laurence Studer, UDC•UDF•sp, demande au Conseil communal s'il participera à la campagne nationale organisée par l'Union suisse des paysans pour lutter contre **les déchets et les déjections** de chiens sur les terres agricoles, les routes et les chemins, qui nuisent à l'environnement, à l'image de la ville et au bétail.

...

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Chételat, PLR, rappelle que lors des questions orales de la dernière séance du Conseil de Ville, M. Pierre Kohler avait évoqué les difficultés rencontrées par la Commune pour engager deux agents à la

Police locale, difficultés dues notamment à l'éventualité de la fusion des polices neuchâteloise et jurassienne, ainsi qu'à une proposition de fusion entre les polices communales et la Police cantonale. M. Chételat voudrait connaître la position du Conseil communal et savoir s'il a déjà étudié les conséquences qu'aurait cette fusion.

M. Pierre Kohler, maire, confirme que deux agents manquent toujours à l'effectif de la Police locale et que l'incertitude concernant ces deux projets de fusion pourrait retenir certaines personnes de postuler. Le Conseil communal n'a pas encore pris position quant auxdites fusions, le Gouvernement jurassien ne l'ayant pas encore interpellé à ce sujet. Toutefois, des groupes de travail ont été constitués, dans lesquels les communes sont représentées, mais aucune information n'est parvenue au Conseil communal, mises à part celles données par la presse. En 2012, le Commandant de la Police cantonale a renseigné l'Exécutif sur le projet de fusion Neuchâtel-Jura, toutefois sans aborder le sujet au niveau Canton-Communes. Le Conseil communal est donc en attente du dossier pour pouvoir se prononcer.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, rappelle que l'entreprise Bio-ur a fait faillite il y a quelque temps et qu'il n'y a plus aucune activité à l'intérieur du bâtiment de la route de Bâle. Toutefois, l'enseigne lumineuse continuant de fonctionner, M. Nicoulin se demande si les SID fournissent l'énergie de l'édifice, s'ils ont la possibilité de couper l'électricité de cette enseigne et si les factures sont payées.

M. Pierre Brulhart indique que, pour les SID, Bio-ur est un consommateur soumis aux mêmes règles que tous les autres clients et que, pour le moment, les factures sont réglées. Il décrit la procédure mise en place, à savoir les 4 niveaux de contentieux : le niveau 0 où la facture est envoyée aux abonnés, un premier rappel en niveau 1, un deuxième en niveau 2 avec une facturation de frais de Fr. 20.-, une sommation en niveau 3 avec un envoi en recommandé et une obligation de payer dans les 10 jours, puis, en niveau 4, l'avis de coupure.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, CS•POP•Verts, signale que l'éco-point situé rue Saint-Michel, aisément atteignable à pied par les habitants, notamment du haut de la ville, a été déplacé au parking du Gros-Pré suite aux travaux entrepris autour de la halle de gymnastique de l'Ecole de culture générale. Elle souhaite savoir ce que compte faire la Municipalité pour remédier à ce problème et permettre aux intéressés non motorisés de recycler leurs déchets sans devoir se déplacer aussi loin.

Mme Françoise Collarin indique que le déplacement de cet éco-point est provisoire et qu'une solution a dû être trouvée très vite puisque les travaux ont débuté rapidement. Le parking du Gros-Pré est un endroit idéal, également aisément accessible en voiture, un grand nombre de véhicules s'arrêtant aux éco-points. D'autre part, elle indique que la réflexion sur les éco-points a débuté pour l'ensemble du district, y compris Delémont, en vue d'une étude globale du réseau des déchetteries qui se fera dans le courant de l'année prochaine. D'ici là, l'éco-point dont il est question restera au parking du Gros-Pré.

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher est partiellement satisfaite.

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC, a appris par la presse qu'une importante entreprise s'implantera prochainement dans la zone intercommunale de Glovelier et qu'une centaine d'emplois seront ainsi créés. Plusieurs autres seraient également intéressées, ce qui le réjouit, et qui conduira au développement de cette zone dite d'activité d'intérêt cantonal (AIC), un label décerné par le Gouvernement jurassien suite à la modification de la législation cantonale et du plan directeur cantonal. Cinq sites stratégiques sont susceptibles d'obtenir ledit label. M. Nusbaumer s'interroge sur la différence d'attractivité qu'il peut y avoir entre Glovelier et Delémont. La Commune, qui pourrait obtenir le label AIC, ne l'a pas encore et seules la ZARD et la zone intercommunale de la Haute-Sorne en disposent pour l'instant. D'où ses questions : la Municipalité a-t-elle été interpellée par ces entreprises, les questions fiscales ou financières ont-elles été discutées, la Municipalité pratique-t-elle un marketing de recherche d'entreprises et, enfin, où en sont les démarches pour faire reconnaître la Commune comme zone AIC ? Il conclut en rappelant que ces zones ont deux avantages, d'une part une simplification de la procédure et, d'autre part, le raccourcissement extrêmement important des délais de publication pour les demandes de permis de construire.

Mme Françoise Collarin indique que le plan de la nouvelle zone industrielle de la Commune est en discussion afin d'être intégré dans l'agglomération et que le dossier est en cours. La Municipalité est prête à répondre à toutes les questions des entreprises, à donner des informations à celles qui le souhaitent, mais finalement le choix de leur implantation leur appartient. Elle précise que Delémont est tout à fait concurrentielle financièrement par rapport aux autres zones du canton. Toutefois le règlement de la

Communance est strict et exige un certain nombre de critères d'utilisation de la surface ou des volumes. La création de la zone intercommunale est en route, les discussions dans le cadre de l'agglomération ont eu lieu et la démarche se poursuit.

M. Dominique Nusbaumer est satisfait.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revenant sur la résolution interpartis adressée aux CFF concernant les modifications d'horaires et les risques sur la desserte ferroviaire dans le Jura, se pose la question du bien-fondé de telles revendications. A son sens, l'avis des gens d'ici ne pèse pas lourd dans une distribution qui doit être équitable entre les différentes régions et les différents cantons. N'étant pas capable d'évaluer les risques réels du changement de politique des CFF, il souhaiterait que le Conseil communal s'investisse, dans le cas où la région serait prétéritée, pour obtenir une baisse des tarifs.

M. Pierre Kohler, maire, pense, à contrario, qu'il est essentiel pour la région de se battre pour le maintien des transports publics. Il faut faire en sorte que l'offre soit la plus large possible pour que les gens utilisent le train. Sur le principe de l'offre et de la demande, plus la demande est grande, plus les prix baissent. A son avis, il s'agit d'un combat juste, mené par le Conseil communal, le Conseil de Ville, le Parlement jurassien, la ville de Moutier et d'autres, afin de conserver les prestations acquises. La mobilisation unanime de la classe politique jurassienne, notamment, permet d'espérer le maintien d'une offre satisfaisante. Quant aux tarifs, un combat est mené depuis plusieurs années afin de faire baisser le prix du kilomètre entre Bienne et Delémont, majoré à cause du tunnel de Granges. Il est inadmissible que les régions périphériques doivent payer la problématique de leur périphérie, et notamment le fait qu'on doive construire des tunnels. M. Kohler estime qu'il est juste de lutter pour que le prix du billet entre Bienne et Delémont soit au même niveau qu'entre Genève et Zurich par rapport aux kilomètres parcourus.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

M. Iskander Ali, PS, souligne les désagréments que subissent, depuis quelque temps, les habitants du chemin du Puits, notamment du fait des voitures mal garées sous le pont de la RDU, ou stationnées au milieu de la route, bloquant l'accès à leur domicile à plus de 100 habitants du quartier, en particulier lors de manifestations. Il rappelle que le PS avait refusé, en 2011, le goudronnage de cette place, entre autres parce que le déversoir prévu pour renvoyer l'eau en direction des voies CFF en cas de crue sera construit à cet endroit, tout en concédant que de légers aménagements pouvaient être faits. M. Ali pense qu'il est indispensable de délimiter le chemin du Puits par un marquage au sol et une signalisation appropriée afin d'éviter ces désagréments et demande au Conseil communal s'il est conscient de la situation.

Mme Françoise Collarin indique que l'Exécutif est au courant du problème, récurrent lors de manifestations. Or, en principe, il est du ressort des organisateurs de délimiter la voie de circulation, aucuns travaux n'ayant été entrepris suite au refus du Conseil de Ville. Actuellement, un projet avec un promoteur est en cours sur la partie est du terrain de la rue de la Jeunesse, avec création de places de parc, en collaboration avec la Commune, qui va également, dans le cadre de Delémont marée basse, aménager les alentours de manière à ce que le chemin soit mieux délimité. Mme Collarin ne peut donner de délai quant à ces travaux, mais les organisateurs de manifestations seront rendus attentifs à la problématique et devront prendre les mesures nécessaires permettant aux habitants de rentrer chez eux.

M. Iskander Ali est satisfait.

M. Alphonse Poupon, PS, rappelle qu'en janvier son parti avait demandé où en était la révision des statuts du FRED, qui doit être finalisée fin 2013, pour une entrée en vigueur en 2014. Craignant que le Conseil de Ville ne doive statuer à la dernière minute, il demande à connaître la planification du Comité du FRED à ce sujet.

Mme Françoise Collarin indique que l'autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a répondu fin février-début mars et que le message est rédigé. Le 7 mai prochain, le Comité du FRED se réunira pour en prendre connaissance, avant de le transmettre au Conseil communal, qui devrait le porter à l'ordre du jour de la séance du Conseil de Ville, éventuellement déjà fin mai, mais plus probablement fin juin.

M. Alphonse Poupon est satisfait.

M. Jean-Yves Gentil, PS, revenant sur le projet d'installation aux anciens abattoirs d'un musée centré autour de l'œuvre de l'auteur de bandes dessinées Rosinski et d'un festival de bande dessinée, qui devraient voir le jour pour le 725^e de Delémont, en 2014, souhaite savoir où en est l'avancement de ce dossier, et quand et comment le Conseil de Ville en sera saisi. La Commune, ayant convenu avec la famille Rosinski de mettre à sa disposition le bâtiment des abattoirs rénové en contrepartie de

l'entreposage d'œuvres de l'artiste, dispose-t-elle d'une estimation de la valeur de cet engagement, a-t-elle réalisé une étude de faisabilité, une enquête sur la fréquentation potentielle du musée, a-t-elle établi un budget d'exploitation, comment ce dernier sera-t-il alimenté (Canton du Jura, partenaires privés), voici des questions auxquelles M. Gentil souhaite obtenir des réponses.

M. Pierre Kohler, maire, admet que le dossier est complexe, vu son importance, puisqu'il s'agira d'un musée d'ampleur internationale. Plusieurs études ont été lancées, notamment sur la réhabilitation du bâtiment, évaluée à environ 2 millions de francs. Une rencontre avec la famille Rosinski doit avoir lieu prochainement afin de déterminer les différents besoins, en salles entre autres. Puis contact sera pris notamment avec le Canton, intéressé par le projet, au sujet des subventions, et il faudra également étudier dans quelle mesure la fondation qui sera créée pourra participer aux coûts de rénovation et de construction. Le budget de fonctionnement, qui sera alimenté par la Ville, la fondation, le Canton et éventuellement d'autres organisations de niveau national, devra encore être élaboré. Toutefois, le Conseil communal a décidé que cela ne se fera pas au détriment d'autres associations ou musée de Delémont. Le troisième élément important sera le rayonnement du musée, en Suisse et dans le monde, en accord avec la famille Rosinski. Une liste d'une cinquantaine d'œuvres reflétant l'ensemble de la carrière de l'artiste a été remise au Conseil communal. Quant au calendrier, il s'est révélé beaucoup trop optimiste vu l'ampleur des travaux. L'ouverture du musée ne se fera donc pas l'année prochaine. M. Kohler ajoute que le projet de rénovation et le compte de fonctionnement seront présentés au Conseil de Ville fin septembre au plus tard, afin de les faire passer en votation populaire au mois de novembre, le crédit étant supérieur aux limites des compétences du Conseil de Ville, qui se situent aux alentours de 1,9 million de francs. M. Kohler conclut en indiquant que le Conseil communal estime qu'il est important pour un tel musée d'avoir l'aval de la population.

M. Jean-Yves Gentil est partiellement satisfait.

5. CRÉDIT DE FR. 1'810'000.- POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SIS RUE SAINT-MICHEL 8 ET LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU HANGAR POUR LE CRISD ET LA VOIRIE

Mme Françoise Collarin rappelle la vétusté de l'immeuble situé à la rue Saint-Michel 8, notamment les problèmes de stabilité et ceux liés aux installations électriques, sanitaires et de chauffage. Une rénovation du bâtiment aurait engendré des coûts trop élevés en rapport avec son rendement. En outre, la parcelle représente une surface fortement utile pour le CRISD et la Voirie, qui ne disposent pas de locaux en suffisance. Par ailleurs, le CRISD avait prévu dans son crédit-cadre l'extension de son hangar pour un montant de Fr. 390'000.-, qui n'a pas été réalisée. Ainsi, le projet prévoit un nouveau hangar dont le rez-de-chaussée, côté Saint-Michel, sera utilisé par la Voirie alors que l'étage sera aménagé pour le CRISD, les obligations de ces deux services ayant changé ces dernières années. Mme Collarin souligne que les prix indiqués n'ont pas été soumis à la concurrence mais qu'ils ressortent d'une calculation au mètre cube, selon les normes SIA. La charge financière de cet investissement sera assumée par le CRISD contre paiement d'une location par la Ville pour la partie réservée à la Voirie. L'ECA sera sollicité en vue d'une subvention et les prix lors de la soumission seront calculés au plus juste, en optant pour des matériaux qui respecteront le montant du crédit.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, soulignant l'attachement de son groupe au maintien du patrimoine bâti, regrette la démolition de ce bâtiment engendrée par sa vétusté et sa dangerosité, dont la responsabilité incombe aux autorités antérieures. Rappelant les interventions de son groupe quant à cet immeuble, il invite le Conseil communal à veiller à l'entretien de son patrimoine bâti pour éviter une telle situation.

Quant au présent projet, M. Nicoulin se dit surpris par son coût par rapport à l'utilisation du hangar, tout en soulignant son soutien au CRISD. En l'absence de réponses satisfaisantes à ses questions, le groupe CS•POP•Verts refusera l'entrée en matière. M. Nicoulin rappelle le crédit voté en 2011 pour un hangar répondant aux mêmes exigences et dont le coût s'élevait à Fr. 390'000.-. De plus, le bâtiment situé à la rue de la Jeunesse acquis par les Services industriels prévoyait une surface disponible pour d'autres besoins, notamment de la Voirie, étant donné que l'ancien hangar des pompes et le bâtiment situé à la route de Porrentruy ne lui étaient plus destinés. M. Nicoulin rappelle que son groupe avait soulevé la question d'utiliser ce même bâtiment pour le CRISD. Il accepterait que le site de la rue Saint-Michel soit maintenu, pour autant que le projet d'aménagement soit proche du crédit voté en 2011.

M. Alphonse Poupon, PS, en sa qualité de président de la Commission des finances, indique que le bâtiment situé au no 8 de la rue Saint-Michel a rapporté en 2007 Fr. 26'850.- et qu'il est actuellement inscrit au patrimoine financier pour un montant de Fr. 630'000.-. S'agissant du groupe socialiste, il acceptera ce crédit.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estime le coût du projet trop élevé. Sans contester le bien-fondé de la demande, il s'étonne que le projet ne prévoise pas une alternative moins onéreuse, ce qui, à son sens, rendrait le Conseil communal plus crédible. En dernier lieu, il demande si des subventions sont attendues.

M. Claude Chèvre, PDC-JDC, informe que son groupe acceptera le crédit à l'unanimité vu qu'il offrira un outil de travail performant et sûr pour le CRISD. De plus, la construction de ce hangar est nécessaire pour que le CRISD puisse répondre aux exigences qui lui sont posées.

M. Pierre Chételat, PLR, favorable à la démolition de l'immeuble vu son état et à la surface supplémentaire à la disposition du CRISD, s'interroge sur le coût du nouveau bâtiment dont le prix du mètre cube avoisine, à son sens, Fr. 415.-, pour un immeuble relativement simple et n'abritant que deux hangars. Selon ses estimations, le prix au mètre cube SIA devrait atteindre Fr. 300.- à Fr. 350.-, ce qui situerait le coût total de la construction à 1,15 million de francs au plus. Soutenant ce projet, M. Chételat invite toutefois le Conseil communal à étudier ce dossier de manière à en baisser les coûts, qui peuvent résulter du cahier des charges sur la base duquel l'architecte communal a réalisé ses estimations.

Mme Françoise Collarin relève les travaux importants que le maintien du bâtiment de la rue Saint-Michel no 8 aurait nécessités. De plus, la déconstruction induit le dépôt des matériaux en décharge contrôlée et représente de nombreux transports, ce qui explique le coût de Fr. 165'000.-. Par ailleurs, le crédit voté en 2011 concernait l'agrandissement de 165 m² du hangar, alors que le projet actuel prévoit une surface plus importante, que l'ECA exige par rapport aux besoins du CRISD, ce qui permet de bénéficier de subventions. S'agissant de l'ancien arsenal, il sera utilisé non seulement par les Services industriels mais également pour les archives du Musée jurassien d'art et d'histoire et celles de la Municipalité, entre autres. Mme Collarin confirme qu'une réflexion quant à l'utilisation de ces locaux a été menée et souligne que l'immeuble rue Saint-Michel 8 disposait de plusieurs logements dans lesquels des travaux avaient été réalisés et qui génèrent, il y a quelques années, des recettes de l'ordre de Fr. 26'000.-. Quant au coût de construction, Mme Collarin rappelle qu'il est calculé au mètre cube (Fr. 400.-), selon les normes SIA, et qu'il peut varier de ± 10 %. Toute démarche sera entreprise afin d'atteindre le coût de construction le plus bas possible. Toutefois, elle met en exergue les dalles nécessaires au parking des camions sur la partie supérieure, comme pour la stabilisation du bâtiment sur la partie donnant sur la rue Saint-Michel, dont le coût est conséquent. De plus, la partie supérieure sera en bois, pour réduire le prix de construction. Les volumes correspondent aux besoins du CRISD pour son bon fonctionnement, alors que le matériel du responsable du cimetière sera entreposé dans le local du rez-de-chaussée, d'où son chauffage. Par ailleurs, l'ensemble du bâtiment sera isolé. Finalement, en comparaison avec le crédit-cadre de 2011, Mme Collarin relève que la surface passe de 165 à 485 m².

DECISION : l'entrée en matière est acceptée par 28 voix contre 6.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, estime que la création d'un hangar supplémentaire pour la Voirie augmente considérablement le coût du projet et s'étonne que le montant du crédit ne soit pas clairement défini, ni même les subventions.

M. Christophe Günter, PLR, se rallie aux propos de M. Nicoulin, estimant que les coûts prévus peuvent être réduits. D'autre part, il craint que le montant du crédit voté en 2011 soit tout de même utilisé. A son sens, le projet n'est pas abouti.

M. Pierre Kohler, maire, indique que ce crédit a été examiné de manière approfondie par les services techniques de la Ville, ce qui a permis de limiter les coûts de l'étude. De plus, M. Kohler rappelle la vente de l'immeuble situé à la route de Porrentruy, dans lequel la Voirie entreposait du matériel. En outre, vu la topographie des lieux, deux étages s'imposent, le CRISD bénéficiant de locaux sur le même niveau. Les surfaces destinées à la Voirie permettront l'entreposage de bancs de foire notamment. Le projet a été soumis à l'ECA qui l'a approuvé et une subvention de Fr. 200'000.- à Fr. 250'000.- est attendue, ce que pourrait confirmer sa décision formelle. De plus, à l'heure actuelle, le manque d'espace dans le hangar pose problème, notamment pour l'entreposage de matériel à l'arrière des camions. Finalement, M. Kohler indique que toute mesure sera prise afin de limiter les coûts, comme c'est le cas pour chaque crédit. Cette dépense sera entièrement financée par la taxe des pompes et ne coûtera rien à la Ville.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, relève que la Ville prendra tout de même en charge la location du local utilisé par la Voirie.

M. Pierre Kohler, maire, indique que seule cette dépense sera assumée par la Municipalité.

DECISION : le crédit de Fr. 1'810'000.- pour la démolition du bâtiment sis rue Saint-Michel 8 et la construction d'un nouveau hangar pour le CRISD et la Voirie est accepté par 30 voix contre 2.

6. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.02/13 - "URGENCES POLICIÈRES À L'HÔPITAL ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, rappelant le manque d'effectif de la Police locale, s'interroge sur les raisons pour lesquelles les agents ont dû intervenir à l'Hôpital de Delémont, sur demande de l'unité psychiatrique, confrontée à des cas de violence et où la sécurité n'était pas optimale. Ces situations se produisent depuis longtemps, également aux urgences, qui relèvent le manque de sécurité dans leurs conditions de travail. Il semble que l'hôpital ne dispose pas d'un réel système de sécurité, au contraire de bon nombre d'autres établissements suisses, afin de pouvoir faire face à des situations d'ivresses, d'incivilités, de menaces ou envers le personnel soignant. De l'avis de M. Baettig, l'intervention de la Police locale dans le cadre de l'unité hospitalière est anormale. Vu la récurrence de ce problème, il estime que les Autorités locales doivent intervenir auprès de la direction de l'hôpital pour que cette dernière règle la question de la sécurité dans ce lieu par l'engagement de professionnels, ce qui libérerait la Police locale de cette tâche pour se dédier en priorité aux interventions sur la voie publique.

M. Pierre Kohler, maire, confirme que la Police locale est amenée à intervenir à l'hôpital dans des situations de violence. S'étonnant que la Police cantonale ne soit pas sollicitée, M. Kohler relève que la Police locale agit immédiatement en cas d'appel. Il indique que la Ville interpellera l'hôpital, voire même le Gouvernement à ce sujet pour que de tels cas soient pris en charge par un service de sécurité ou la Police cantonale. Toutefois, avant cette démarche, il se renseignera quant au nombre d'interventions des agents locaux afin de ne pas mettre en place un système aux coûts onéreux, vu la situation financière déjà complexe de l'établissement hospitalier.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, est satisfait.

7. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.03/13 - "UAPE, CLASSES PRIMAIRES : POLITIQUE COMMUNALE ET PROJET EN COURS", PS, MME CHRISTEL LOVIS

Mme Christel Lovis, PS, revenant sur un récent article paru dans le *Delémont.ch* au sujet du développement de Delémont et l'augmentation de sa population, estime que les institutions d'accueil de la petite enfance et les écoles représentent les atouts indispensables pour rendre la ville attractive, notamment pour les familles qui comptent s'y installer. Mme Lovis indique que la liste d'attente de la Maison de l'Enfance compte actuellement 29 écoliers et 59 bébés. Quant à la situation scolaire, certaines classes du Château disposent de 44 à 55 m² pour plus de 20 élèves, alors que les recommandations en la matière préconisent une surface minimale de 64 à 70 m². Les projections dans cette école primaire laissent craindre que l'accueil d'écoliers dès 2015 ne sera plus garanti, sans compter les enfants des familles qui s'installeront dans les quartiers actuellement en développement. Vu les propos de M. Kohler s'agissant de la prudence avec laquelle la Ville réalisera des investissements ces prochaines années, Mme Lovis demande au Conseil communal si ces deux sujets font partie de la politique communale actuelle en matière de développement de la Ville. Pour l'accueil de la petite enfance en particulier, elle souhaite savoir si des projets sont en cours en vue de l'agrandissement ou la création de nouvelles structures et, si tel est le cas, dans quel délai ils seront réalisés. Des collaborations avec le secteur privé existent-elles, notamment avec les entreprises, et dans quel délai seront-elles concrétisées ? Quant à l'école primaire du Château, Mme Lovis se demande si la situation des classes est effectivement problématique par rapport au concordat HarmoS, notamment, et si des projets sont en cours pour remédier à cet éventuel ou futur problème. Le cas échéant, dans quel délai seront-ils réalisés ?

Mme Esther Gelso indique que la Maison de l'Enfance dispose de 142 places sur ses sept sites, une place correspondant à l'accueil de 2.5 enfants. La liste d'attente actuelle compte 75 enfants dont 59 bébés. L'ouverture des derniers sites ne permet malheureusement pas de répondre à la totalité des demandes, qui ne résultent pas uniquement de l'accroissement de la population mais également des grands-parents de moins en moins disponibles pour la garde d'enfants en raison de leur activité professionnelle. De plus, les familles comptant trois enfants sont à nouveaux plus nombreuses dans la région et les familles monoparentales en augmentation, alors que les migrants n'ont pas de famille pour les soutenir.

Ainsi, à moyen terme, vu l'augmentation de la demande oscillant entre 10 et 20 %, le nombre de places à prévoir pour 2016-2017 se situe entre 240 et 260. Une rencontre avec un spécialiste de la société Amalthée, active dans la création de crèches en Suisse, est prévue début mai, vu l'importance du dossier et les enjeux sociaux et financiers. Les projets retenus seront communiqués en temps utile au Législatif. Pour l'heure, le projet de crèches comprend deux sites de 120 places, avec toutes les tranches d'âge. La diminution du nombre de lieux assurera une gestion plus économique et les bâtiments situés à la rue de la Gare 11 et 15 seront probablement abandonnés, vu qu'ils ne sont plus adaptés, de même que les locaux de l'Orangerie et de la rue Jean-Prévôt. Les deux sites devraient être implantés dans le quartier de la Gare et à l'ouest de la ville, éventuellement sur le terrain communal situé à la rue des Arquebusiers, qui pourrait

également accueillir des classes primaires. Le délai de réalisation est fixé à 2016 pour la construction d'un premier bâtiment. Dans l'intervalle, un projet transitoire est en cours d'étude pour l'accueil d'enfants dans deux classes au Collège. Dans ce cadre, l'accord du Gouvernement est attendu pour l'ouverture d'une structure d'accueil pour enfants scolarisés dès la rentrée 2013. Parallèlement, une structure transitoire d'accueil des bébés est en examen et pourrait se concrétiser début 2014. Ces projets seront soumis au Conseil communal prochainement, puis transmis au Service de l'action sociale.

Mme Gelso informe que les contacts avec l'Hôpital du Jura pour la création d'une crèche n'ont pas abouti, vu les fortes contraintes de cette collaboration, plus nombreuses que ses avantages. Entre autres, l'hôpital mettrait un terrain à disposition mais la Commune devrait investir pour la construction du bâtiment tout en ayant l'obligation d'y réserver un certain nombre de places pour les enfants des collaborateurs de l'établissement. Dans ces circonstances, un tel investissement s'avère plus approprié sur les propres terrains communaux, avec la possibilité de remédier au manque de locaux de l'école primaire.

Mme Christel Lovis, PS, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Christel Lovis, PS, demande un complément d'information concernant le site scolaire du Château et son manque de places, l'éventuel projet dans ce cadre, son plan de financement et son délai de réalisation, notamment sur le terrain des Arquebusiers.

Mme Esther Gelso précise que ces aspects sont examinés dans l'étude actuelle, en collaboration avec la société Amalthée. Le projet des Arquebusiers concerne les classes d'école primaire et une structure d'accueil et son crédit d'étude sera probablement soumis à l'approbation du Conseil de Ville en fin d'année.

8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.01/13 - "MEURTRES EN SÉRIE D'ESPÈCES INDIGÈNES : DES MESURES SIMPLES À PRENDRE ?", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, relève l'utilité des chats domestiques qui chassent les rongeurs à la campagne. Toutefois, à son sens, ces animaux, vaccinés, nourris et protégés et dont la population se densifie dans les villes, s'attaquent par jeu et non par faim aux oiseaux et aux lézards, entre autres, ce qui provoque des dégâts. Aussi, afin de conserver un aspect rural à la ville et garantir le développement d'espèces sauvages, M. Baettig propose de mettre sur pied une campagne informant les propriétaires de chats des risques que leur animal fait courir à la faune sauvage, d'où l'importance d'en limiter le nombre par la stérilisation. D'autre part, cette mesure étant efficace, il suggère le port de clochettes, qui réduit d'au moins 30 % la prédation des chats.

M. Pierre Kohler, maire, propose d'accepter ce postulat, étant donné que la Ville participe aux coûts générés par la stérilisation des chats organisée par la SPA, afin d'éviter leur prolifération. Une information à ce sujet paraîtra dans une prochaine édition du *Delémont.ch*.

DECISION : le postulat 4.01/13 - "Meurtres en série d'espèces indigènes : des mesures simples à prendre ?", UDC•UDF•SP, M. Dominique Baettig, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.01/13 - "DÉCLARATION DES INTÉRÊTS DES MEMBRES DES AUTORITÉS COMMUNALES", PS, M. ALPHONSE POUPON

M. Alphonse Poupon, PS, indique que l'adjonction proposée est similaire à la modification de la Loi cantonale d'organisation du Parlement de la République et Canton du Jura, approuvée en 2011 par le peuple et par 45 voix contre 1 par le Parlement, et qui impose aux députés de déclarer leurs intérêts. Il suggère de modifier le Règlement d'organisation de la Commune municipale en ce sens, sur lequel la population se prononcera cet automne, une modification relative aux commissions communales étant également prévue. Par ailleurs, M. Poupon met en exergue l'obligation de se retirer dès que les intérêts personnels interfèrent avec une décision communale, laquelle demeure évidemment dans le règlement. De plus, en cas de proposition, par un autre parti, de modifications plus contraignantes, notamment la production annuelle d'une attestation fiscale relative au paiement des impôts, d'une attestation de l'Office des poursuites et du casier judiciaire pour les élus et les fonctionnaires, le groupe socialiste l'examinera en temps utile.

M. Pierre Kohler, maire, suggère la transformation de la motion en postulat, le Conseil communal étant réticent à la tenue de ce registre pour des raisons administratives. De plus, il indique que le registre du

Parlement, à jour en début de législature seulement, contient des informations secondaires qui ne devraient pas y figurer. M. Kohler ne comprend pas le but de cette motion, les membres du Conseil de Ville se connaissant et leur participation à des sociétés ou conseils d'administration pouvant être obtenue sur différents sites internet. A son sens, il serait plus approprié de savoir si un élu règle ses impôts ou s'il fait l'objet de poursuites ou d'inscriptions dans son casier judiciaire, plutôt que de créer un registre dont les informations sont déjà publiques et qui amènerait des polémiques pour les cas où un élu aurait omis d'indiquer son lien avec une société. A titre d'exemple, M. Kohler indique que le président d'un conseil d'administration d'une entreprise apparaîtrait dans le registre, au contraire de son/ses actionnaire-s. La transformation en postulat permettra d'étudier ce sujet, d'autant que la loi ad hoc stipule clairement qu'un élu (ou les membres de sa famille proche) directement touché dans ses intérêts a l'obligation de se retirer.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, comme cette disposition a été acceptée au niveau cantonal, estime qu'elle n'est pas utile pour la Ville, d'autant que le registre du Parlement n'est pas à jour. Toutefois, en cas d'acceptation, il insiste sur les termes de la disposition cantonale, qui devraient être repris intégralement, ce qui n'est pas le cas de la proposition du groupe socialiste. En dernier lieu, M. Miserez indique que son groupe ne s'opposera ni à la motion ni au postulat.

M. Pierre-Alain Fleury, PDC-JDC, rapporte que son groupe, jugeant cette modification inutile et contreproductive, invite le Conseil de Ville à la rejeter. Il tire un parallèle avec les mesures que le Gouvernement français a prises récemment, considérées par certains comme "la loi des suspects", que M. Fleury compare à la proposition socialiste.

M. Dominique Baettig, UDC•JDF•sp, estime que la création d'une Conférence de citoyens, qu'il développera ultérieurement, est le meilleur moyen pour assurer la défense de l'intérêt général. Favorable à la protection de la sphère privée, il ne comprend pas les motifs pour lesquels des mandats sans importance par rapport au mandat politique devraient être annoncés. Du reste, la proposition ne prévoit pas la tenue à jour du registre. Par ailleurs, s'agissant de l'obligation de se retirer, même si ce cas de figure ne s'est pas produit depuis sa présence au Conseil de Ville, il doute que l'ensemble du Législatif soit extrêmement dévoué à l'intérêt général.

M. Christophe Günter, PLR, relève que l'art. 22 du ROCM est très clair et qu'il empêche un élu d'influencer une décision du Législatif, même s'il découle de la responsabilité individuelle. Estimant que la proposition socialiste implique une gestion administrative conséquente, M. Günter souligne que l'exactitude des informations dépend également de la responsabilité de chacun, ce qui ne changerait rien à la situation actuelle, d'autant qu'il reviendrait à la Chancellerie de contrôler le registre afin de déterminer un éventuel conflit d'intérêt. Selon M. Günter, cette responsabilité incombant aux élus, son groupe refusera la motion.

M. Jean-Yves Gentil, PS, met en exergue le but de la motion, qui vise à appliquer une transparence pour le bien de la démocratie, à l'instar des pratiques d'autres pays, régions ou localités d'Europe, notamment, qu'il estime être l'un des principes élémentaires de bonne gouvernance. De plus, le règlement devant être révisé, l'introduction de ces éléments lui semble appropriée. A son sens, cette démarche représente un premier pas vers la normalisation et une nouvelle transparence. Il cite différents exemples, qu'il qualifie de purement fictifs, notamment celui d'un maire intimant à la Police locale de faire preuve de mansuétude à l'égard des heures de fermeture des établissements publics dont il est propriétaire, d'un responsable de l'urbanisme qui braderait des parcelles publiques ou encore d'un responsable des Services industriels qui posséderait des actions des FMB. Le groupe socialiste maintient la motion et répète qu'il sera attentif à toute mesure supplémentaire allant dans ce sens.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, estime que cette motion demande d'indiquer les mandats ou activités des élus dans un but de transparence, ce qui ne correspond pas à l'exemple français. A son sens, refuser la motion reviendrait à semer le doute. Relevant l'importance de la mise à jour du registre, il met en évidence les systèmes informatiques, via internet, permettant la collation des renseignements, ce qui n'impliquerait que peu de travail pour la Chancellerie. A son avis, la lourde gestion administrative est un faux argument. Toutefois, son groupe se demande à quel niveau cette motion s'arrête et si elle doit également s'appliquer aux présidents des commissions communales, postes pour lesquels un risque de collusion existe dans certains dossiers. Pour l'heure, il invite à accepter la motion et à appliquer la mesure pour les élus, son extension à différents organes pouvant être débattue ultérieurement. Finalement, il invite à reprendre les dispositions cantonales pour ce registre.

M. Pierre Chételat, PLR, répète que son groupe s'opposera à cette intervention, quelle qu'en soit la forme, qui obligera chaque élu à se demander pour tout objet s'il peut prendre position ou non, situation qui lui paraît ingérable. De plus, il rappelle le débat sur le projet de golf au Domont, auquel un conseiller de ville radical avait participé malgré un conflit d'intérêts et contre l'avis de son groupe, ce qui, selon M. Chételat, avait scandalisé le groupe socialiste. Aussi, estimant que le Conseil de Ville n'applique pas toujours les dispositions qu'il prend, il suggère de refuser la motion.

M. Jean-Yves Gentil, PS, est d'avis qu'assumer jusqu'au bout implique d'assumer la transparence. Il invite donc le groupe PLR à accepter cette motion.

M. Alphonse Poupon, PS, pour limiter la charge administrative, indique que les données relatives aux parlementaires cantonaux pourront être reprises du registre du Parlement. Pour les autres conseillers de ville, un système peu contraignant pourrait être instauré. En outre, répondant à MM. Fleury et Chételat, il indique que la proposition s'inspire non pas de la France mais de la pratique du Parlement jurassien, qui n'est pas ingérable, raisons pour lesquelles il maintient sa motion.

M. Pierre Kohler, maire, se dit en désaccord avec M. Gentil, qui tire ses conclusions, sans citer de noms. Il admet posséder des établissements publics, tout en mettant en exergue qu'il n'est jamais intervenu auprès de la Police locale qui assume ses tâches. Il rappelle également les pratiques de maires socialistes, ingénieurs de profession, qui confiaient la totalité des travaux en ville de Delémont à leur propre entreprise. Ce genre de situation ne se produit plus et M. Kohler assure agir pour le bien de la ville, sans penser à ses intérêts personnels.

DECISION : la motion 5.01/13 - "Déclaration des intérêts des membres des autorités communales", PS, M. Alphonse Poupon, est acceptée par 20 voix contre 17.

10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.02/13 - "MESURES VISANT À COMPENSER LA BAISSÉ DES RENTRÉES FISCALES INDUITE PAR L'HARMONISATION FISCALE DES COUPLES MARIÉS", PLR, M. JULIEN CREVOISIER**

M. Julien Crevoisier, PLR, rappelle les difficultés financières de la Ville, qui dépendent partiellement des décisions cantonales, entre autres la baisse annuelle d'impôts de 1 % et l'harmonisation fiscale des couples mariés. Ces mesures péjorent durablement la situation financière de Delémont, vu qu'elles s'inscrivent sur plusieurs années, et doivent être compensées par d'autres dispositions sur le long terme, à débattre dans un cadre plus large que celui du budget annuel, où les discussions relatives aux dépenses ne permettent pas de compenser les baisses cantonales. A son sens, une grande concertation entre le Canton et la Commune s'impose et les mesures améliorant les finances, sans accroître la pression fiscale, doivent être déterminées. Tel est le but de la motion, le Conseil communal pouvant intégrer à sa réflexion les travaux de la Commission de gestion et de vérification des comptes ou des conseils externes.

M. Pierre Kohler, maire, informe que l'Exécutif accepte cette motion qui sera étudiée, en collaboration avec la Commission des finances, dans le cadre de l'élaboration du budget. Une baisse importante de recettes est attendue en 2014 en raison de l'harmonisation fiscale pour les couples mariés, raison pour laquelle toutes les possibilités de diminution seront examinées. Comme le Parlement a accepté une motion visant une meilleure concertation entre les communes et le Canton, des contacts seront pris avec lui pour déterminer les charges qu'il pourrait reprendre, celles de l'enseignement par exemple. Toutefois, M. Kohler rappelle les différentes propositions de diminution de charges du Conseil communal, que le Législatif a refusées, à l'exception de celles liées au personnel et aux structures, qui ont permis d'éliminer le déficit structurel. Trois autres mesures ont été refusées à plusieurs reprises par le Conseil de Ville, comme la suppression des bourses d'étude et l'allocation de naissance (prestations offertes par le Canton), de même que l'allocation aux personnes âgées, qui auraient engendré une économie annuelle de Fr. 300'000.-.

M. Jean-Yves Gentil, PS, se dit perplexe quant à cette motion, dont l'objectif consiste à compenser une diminution de recettes par d'autres mesures budgétaires. Dans le cadre de la discussion sur le budget, les propositions du Conseil communal, avec ou sans augmentation d'impôts, et celles des groupes politiques seront débattues. D'autre part, il relève que la motion ne fait aucune proposition concrète, ce qu'il considère comme habituel de la part des partis de droite. L'annonce des prestations que le PLR souhaite supprimer ouvrirait un débat sur les priorités respectives, qui aura lieu lors de la présentation du budget. Dans ces circonstances, le groupe socialiste n'a pas pu déterminer une position quant à cette motion, qu'il pourrait toutefois refuser.

Mme Jeanne Beuret, CS•POP•Verts, préoccupée par l'état des finances communales, relève la proposition de la motion qui consiste en une baisse des prestations. A son sens, pour maintenir l'attractivité de Delémont, les acquis sociaux doivent être maintenus, y compris les trois mesures citées par M. Kohler. Son groupe refusera toute baisse de prestations, lesquelles ont déjà été réduites dans le courant de la dernière législature, et se dit prêt à débattre d'une hausse de la quotité d'impôts.

M. Pierre Kohler, maire, s'étonne des propos de Mme Beuret quant à la baisse des prestations, estimant que Delémont a bénéficié de nombreuses améliorations dans les domaines culturel, sportif ou social durant les quatre dernières années. Il lui demande d'étayer sa position, rappelant que la seule diminution de prestations a concerné le personnel communal.

DECISION : la motion 5.02/13 - "Mesures visant à compenser la baisse des rentrées fiscales induite par l'harmonisation fiscale des couples mariés", PLR, M. Julien Crevoisier, est acceptée par 19 voix contre 17.

11. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/13 - "SÉCURITÉ DES ENFANTS", CS•POP•VERTS, MME EMILIE SCHINDELHOLZ AESCHBACHER

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, CS•POP•Verts, même si les enfants doivent apprendre à se déplacer dans le trafic, met en exergue l'attention que tout usager de la route doit apporter aux plus jeunes. Par sa motion, elle souhaite que la Ville prenne toutes les mesures pour que ce but soit atteint et qu'elle en tienne compte lors de chaque réflexion ou aménagement touchant à la circulation. Mme Schindelholz Aeschbacher est d'avis que de nombreux endroits doivent être améliorés, notamment les passages pour piétons, devant lesquels bon nombre d'automobilistes ne s'arrêtent pas, bien que des enfants attendent sur le trottoir et à des endroits où la visibilité est parfaite. Par sa motion, elle demande au Conseil communal d'instituer le réflexe de la question de la sécurité des enfants dans les services communaux concernés, notamment UETP, la Voirie, les Services industriels ou la Police. A son avis, cet aspect pourrait être utilisé par la Ville comme critère d'accueil pour les familles.

Mme Françoise Collarin propose de transformer la motion en postulat, étant donné qu'une telle étude a débuté en 2012. En effet, un groupe d'accompagnement est chargé du suivi du plan directeur des déplacements, du cadastre du bruit et des besoins en stationnement. Son cahier des charges prévoit le développement du réseau piéton et vélo, la sécurisation des carrefours et les tronçons mixtes avec le trafic routier, l'amélioration de la qualité de vie en ville ainsi que la protection des secteurs résidentiels et les abords des écoles. Le rapport de l'étude sera présenté au Conseil de Ville en septembre.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, non opposé à l'intervention, souhaite des éclaircissements quant au 4^e alinéa de la motion, stipulant que les enfants ont droit au souci constant des autorités et à ce qu'une place leur soit réellement accordée afin de favoriser leur mobilité. A son sens, l'utilisation des trottoirs et des routes est déjà clairement définie. Par ailleurs, il rappelle que la priorité accordée aux piétons, sans signe de main, a conduit à une augmentation des accidents, ce qu'il ne souhaite pas aux démarches qu'entreprendra le Conseil communal.

M. Patrick Chapuis, PCSI, informe que son groupe acceptera l'intervention, la sécurité des enfants sur les axes de circulation ou de promenade étant importante. Toutefois, le groupe PCSI souhaite que l'analyse de l'Exécutif englobe le problème des trottinettes sur le chemin de l'école, estimant que certains secteurs en pente ne sont pas appropriés à ce moyen de locomotion.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, indique que des démarches ont déjà été entreprises par la Ville dans certains secteurs, notamment l'aménagement d'un gendarme couché, dont l'efficacité a été démontrée. Toutefois, aucun aménagement ne règle les problèmes de comportement de certains automobilistes. M. Montavon rappelle également les tests effectués par le TCS qui a jugé sûrs les passages pour piétons de la ville qui ont été analysés. Par ailleurs, il relève les problèmes de sécurité dont sont victimes les personnes âgées, en raison de l'éclairage insuffisant. Comme la Commune a été interpellée à ce sujet à plusieurs reprises, M. Montavon indique que son groupe soutiendra le postulat.

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, CS•POP•Verts, maintient sa motion étant donné que les démarches entreprises par la Ville, dont elle se réjouit, ne concernent pas les enfants de manière spécifique. D'autre part, sa motion ne demande pas d'étude mais la reconnaissance d'un principe, selon lequel la situation des enfants face à la circulation requiert une attention particulière et pose des problèmes déterminés, et dont la Ville se soucie. L'étude interviendra ultérieurement. Répondant à M. Rottet, elle souhaite que la réalité perçue par les enfants soit prise en considération.

Mme Françoise Collarin répète que cet élément fait partie des préoccupations du Conseil communal, raison de la création du groupe d'accompagnement. Son travail va d'ailleurs plus loin que la motion, étant donné qu'il cherche des solutions. De plus, chaque intervention sur la chaussée tiendra compte des aménagements retenus par le groupe d'accompagnement, lorsqu'ils peuvent être réalisés. Mme Collarin précise que l'Exécutif a connaissance des problèmes que les enfants rencontrent en ville, sur lesquels il planche depuis quelque temps.

DECISION : la motion 5.03/13 - "Sécurité des enfants", CS•POP•Verts, Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher, est acceptée par 24 voix, sans avis contraire.

12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/13 - "RENFORCER ET APPROFONDIR LA DÉMOCRATIE PAR LA CRÉATION D'UNE « CONFÉRENCE DE CITOYENS TIRÉS AU SORT »", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, afin que Delémont innove en matière de nouveaux processus démocratiques, demande que la Ville crée une Conférence de citoyens. M. Baettig cite les travaux de Jacques Testard et Etienne Chouard, qui a déclaré que la Constitution doit être écrite par les citoyens et non par des experts, étant donné qu'elle vise à protéger le citoyen contre les abus de pouvoir. M. Baettig met en exergue d'une part la volonté de redonner les décisions politiques aux citoyens qui ne peuvent que subir les crises économiques et financières, d'autre part la perte de crédibilité de certains partis politiques notamment.

M. Baettig estime que la droite fait confiance aux moyens des lobbyistes, qui influencent les politiciens, alors que la gauche politique se méfie du citoyen. La Conférence de citoyens tirés au sort représente une arme contre les partis et a été instaurée en France et en Islande récemment, après que le pays ait connu une crise économique des plus graves, où un nouveau Parlement a été nommé, composé de citoyens et non d'experts ou de représentants politiques. De l'avis de M. Baettig, un citoyen tiré au sort vaut un expert ou un politique qui, au cours de sa carrière, a fait de nombreuses promesses. Pratiquement, et dans un premier temps, une cour constitutionnelle, composée de citoyens tirés au sort, pourrait être créée et consultée lorsque de gros projets sont soumis à l'approbation du Conseil de Ville. Son travail consisterait en la vérification, de manière indépendante, des intérêts communs ou particuliers du crédit et en la pesée des avantages et inconvénients, entre autres. De l'avis de M. Baettig, ce travail ne peut plus être effectué par le Conseil de Ville, étant donné que les décisions ont été filtrées par les partis, les commissions et les experts.

En dernier lieu, M. Baettig invite à expérimenter de nouvelles voies et à renforcer la démocratie directe et le rôle du citoyen. A son sens, vu les fusions de communes et les agglomérations notamment, la création d'instances neutres agissant comme autorités morales ou démocratiques est appropriée.

M. Pierre Kohler, maire, suggère de rejeter cette motion, estimant le système démocratique actuel fonctionnel, étant donné que chaque citoyen a la possibilité d'élire ses représentants. Il s'étonne de ce tirage au sort et souhaite que les membres du Conseil de Ville représentent chaque couche de la population, même si la représentation des jeunes et des femmes pourrait être améliorée. Le Conseil communal estime le Législatif suffisamment proche du peuple et qu'il représente les intérêts généraux de manière efficace.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, s'étonne que M. Baettig fasse partie d'une autorité ayant si peu de considération pour les citoyens. Quant à la participation pour l'établissement de la Constitution, il espère que ses collègues du Jura bernois l'accepteront lors des votations de fin novembre au sujet de l'étude sur la délimitation d'un nouveau pourtour du Jura. Par ailleurs, M. Miserez souligne que le tirage au sort existe dans la Loi sur les droits politiques, en cas d'égalité. En outre, il relève les possibilités offertes aux citoyens non candidats à des élections, notamment le référendum, l'initiative ou le mouvement des indignés. Pour ces raisons, son groupe refusera la motion.

DECISION : la motion 5.04/13 - "Renforcer et approfondir la démocratie par la création d'une « Conférence de citoyens tirés au sort »", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusée par 33 voix contre 2.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/13 - "UN SOUTIEN COMMUNAL POUR TROUVER UN LOCAL COMMUN AUX SOCIÉTÉS LOCALES", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ

M. Jude Schindelholz, PS, relève que Delémont compte plus de 200 associations qui, fonctionnant sur le bénévolat et disposant de peu de moyens financiers, peinent à trouver des locaux et seraient, de ce fait, intéressées à un partage. Il indique que la Ville a réalisé une étude en 2012 concernant les besoins en locaux des associations qui s'est révélée très positive. Ainsi, la motion demande la poursuite de la démarche de la Commune, afin qu'elle soutienne les associations dans leur recherche de locaux à partager. M. Schindelholz suggère la création d'un groupe de travail afin de préciser les besoins et les locaux nécessaires, le type d'occupation, le montage institutionnel et les possibilités financières pour aider les associations. Il pense également à un soutien organisationnel de la Commune, par exemple des contacts avec les propriétaires immobiliers ou la recherche de sponsors.

Mme Esther Gelso confirme l'existence de 254 associations dans la ville, dont une centaine a répondu au questionnaire de la chargée de mission des Affaires sociales en 2011. 34 d'entre elles se disent prêtes à partager des locaux, surtout pour gagner en visibilité. Les résultats de l'étude leur ont été présentés début

2013. A cette occasion, la Ville a relevé qu'elle ne pouvait pas porter le dossier seule et qu'une telle démarche devait être initiée par les associations elles-mêmes. Ainsi, la Commune peut accompagner les recherches et fournir une aide logistique mais ne créera pas une maison des associations. De ce fait, elle leur a proposé de se fédérer pour devenir un vrai partenaire. La présente motion allant dans ce sens, le Conseil communal recommande de l'accepter, avec le principe de créer un groupe de travail présidé par un membre d'une association avec le soutien du Service ASJL.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, indique que son groupe soutiendra la motion, vu les besoins en locaux des associations. Toutefois, il craint qu'une maison des associations ne puisse pas satisfaire la totalité des besoins mais relève que certaines associations delémontaines disposent de leurs propres locaux, parfois peu utilisés. Leur mise en réseau permettrait de répondre à la demande.

DECISION : la motion 5.05/13 - "Un soutien communal pour trouver un local commun aux sociétés locales", PS, M. Jude Schindelholz, est acceptée par 31 voix, sans avis contraire.

14. RÉPONSE AU POSTULAT 4.10/12 - "SÉCURITÉ DES ENFANTS DANS LA COUR DU CHÂTEAU", PLR, M. CHRISTOPHE GÜNTER

Mme Esther Gelso indique qu'une enquête a permis de déterminer les personnes qui doivent disposer des clés de la borne. Les responsabilités ont été clairement attribuées, de même que les procédures à suivre, notamment aux concierges de l'école et de la halle de gymnastique ainsi qu'au personnel du SAS, que la Ville prie d'utiliser en priorité l'accès sud de la Cour. D'autre part, la Ville a mis l'accent sur les livraisons, qui doivent être effectuées, dans la mesure du possible, en dehors des horaires scolaires. Dans le cas contraire, l'école doit être avisée afin qu'elle puisse prendre les mesures de sécurité qui s'imposent. La responsabilité de la borne en fin de semaine incombe à la Police locale. S'agissant de l'utilisation de la borne, elle doit être remontée immédiatement après l'entrée du véhicule dans la Cour.

15. RÉPONSE AU POSTULAT 4.11/12 - "PIGEONS EN VILLE", CS•POP•VERTS, MME MARIE-CLAIRE GRIMM

Mme Françoise Collarin indique que des aménagements ont été réalisés sur les corniches du Château, lors de sa restauration, pour que les pigeons ne puissent plus s'y installer. Dans le cadre du traitement du postulat, elle informe que des contacts ont été pris avec quelques villes, parmi lesquelles Lucerne, qui a décidé de consentir à une dépense de Fr. 300'000.- pour mettre en place les mesures qui s'imposent, alors que Lausanne dispose annuellement d'une ligne budgétaire de Fr. 60'000.-. Le Service UETP soumettra une liste d'actions à l'approbation de l'Office de l'environnement. Mme Collarin relève le coût élevé engendré par la construction et l'entretien d'un pigeonnier, dont l'installation à proximité d'habitations peut également gêner. Le cas échéant, une demande de crédit sera présentée au Conseil de Ville.

16. RÉPONSE AU POSTULAT 4.12/12 - "SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DU DOMONT, QUI EST AUSSI LE CHEMIN DE L'ÉCOLE POUR DE NOMBREUX ENFANTS", CS•POP•VERTS, MME MARIE-CLAIRE GRIMM

Mme Françoise Collarin indique que des travaux de rénovation de la route de Domont prévoient l'aménagement de trottoirs répondant aux besoins de sécurité des enfants, même si la largeur de la route limite les possibilités.

17. RÉPONSE AU POSTULAT 4.13/12 - "POUR AUGMENTER LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ EN VILLE DE DELÉMONT : DÉVELOPPER UN PARTENARIAT SERVICE PUBLIC ET PRIVÉ", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Pierre Kohler, maire, confirme le renforcement de la collaboration de la Police locale avec une entreprise de sécurité privée, pour des tâches de surveillance en soirée et le week-end, pour ce qui concerne les incivilités et les écopoints. La gestion des parkings et des parcomètres ne peut pas lui être confiée, vu qu'elle est régie par la Loi cantonale ad hoc. Ce sujet sera toutefois débattu dans le cadre du projet de fusion des Polices cantonale et locale. Quant à la vidéosurveillance, elle ne peut être utilisée qu'à titre privé et non sur la voie publique. S'agissant du partenariat avec les associations de quartier, le Conseil communal ne l'envisage pas mais il poursuit ses informations à la population afin de contrer les cambriolages. Privilégiant le renforcement de l'effectif de la Police locale, M. Kohler rappelle que deux postes d'agents sont toujours vacants.

18. RÉPONSE AU POSTULAT INTERPARTIS 4.14/12 - "PUITS DE MINE DES RONDEZ : UN TEMPS DE RÉFLEXION", M. MARC RIBEAUD

Mme Françoise Collarin informe qu'une solution se dessine pour la conservation de ce puits, Landi ayant accepté de le faire déplacer par une entreprise spécialisée rompue à ce genre d'exercice. Les réflexions du groupe de travail ad hoc avancent et la Ville souhaite la création d'une fondation, vu qu'elle ne participera pas financièrement à ce projet. Le permis de construire sera accordé si les décisions et les solutions proposées respectent la législation.

M. Marc Ribeaud, PS, se réjouit qu'une solution se développe pour ce bâtiment. D'autre part, il relève que la Ville n'entend pas acquérir l'immeuble ou le futur terrain d'implantation, alors qu'elle prévoit la création d'un musée aux anciens abattoirs. A son sens, le puits de mine serait autant intéressant. De plus, comme la destruction de la gare aux marchandises laissera de nombreuses associations sans locaux, il serait utile que la Commune ne renonce pas définitivement au puits et au terrain des Rondez.

19. RÉPONSE À LA MOTION 5.08/12 - "NON À LA PROLONGATION ILLIMITÉE DE LA CENTRALE DE MÜHLEBERG", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Pierre Brulhart indique que la Ville a adhéré au comité "Non à la prolongation illimitée de la centrale de Mühleberg" dès l'acceptation de la motion par le Légitimatif.

20. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.01/13 - "EVOLUTION DE L'IMAGE DE DELÉMONT PAR LES MILIEUX DE L'ECONOMIE", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, n'est pas satisfait.

21. DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSOLUTION INTERPARTIS 1.01/13 - "MODIFICATIONS PRÉVUES DÈS DÉCEMBRE 2015 SUR LA LIGNE GENÈVE/LAUSANNE - BIENNE - DELÉMONT - BÂLE", MME MURIELLE MACCHI

Mme Murielle Macchi, PS, développe cette résolution signée par 36 conseiller-ère-s de ville. Qualifiant la proposition d'horaires des CFF dès décembre 2015 d'indécente, elle doute que M. Baettig, vu sa question orale, ait toujours défendu les intérêts du Canton lorsqu'il siégeait au Conseil national. Elle rappelle que la ligne Bâle-Genève via Delémont fait l'objet de craintes depuis plusieurs années, d'autant que le projet Rail 2000, accepté par le peuple en 1987 et qui introduisait la cadence de la demi-heure sur les grands axes, nécessitait des investissements, entre autres pour permettre les doubléments de voies, auxquels les CFF ont renoncé.

Mme Macchi précise que dès 2015, les CFF maintiendront la ligne Bâle-Genève, mais avec un changement de train à Bienne. Elle sera dès lors moins intéressante en raison des nouveaux horaires, avec lesquels les trains arriveront à Bâle une demi-heure plus tard, compliquant les correspondances. En outre, la liaison directe Bâle-Genève passera par Olten. Une baisse prévisible de la fréquentation est attendue, que les CFF pourront, selon Mme Macchi, utiliser comme argument pour ne pas réaliser des investissements afin de développer cette ligne. Les CFF motivent leur décision par les travaux conséquents à réaliser à Lausanne pendant 10 ans, délai à l'échéance duquel le retour à la situation actuelle n'est pas garanti. D'autre part, les habitudes prises durant ces 10 années pourraient être difficiles à changer. Cette décision des CFF pourrait, selon M. Jean-Claude Hennet, secrétaire de la Conférence des transports de Suisse occidentale, engendrer une dégradation progressive de la ligne Bienne-Delémont-Bâle, en raison notamment de la perte des usagers de la ligne directe Bâle-Genève. De plus, le nouvel horaire des CFF affectera l'ensemble du réseau des transports publics jurassiens, en particulier à Delémont.

En conclusion, conscient de la nécessité des travaux à réaliser dans la capitale vaudoise, le Conseil de Ville estime indispensables des mesures d'accompagnement pour le nord-ouest de la Suisse. Considérant l'engagement de la Confédération en 2011 de ne pas modifier l'offre actuelle avant 2025, il demande aux CFF et à l'Office fédéral des transports de maintenir l'horaire actuel pendant la recherche de solutions et la réalisation de mesures, y compris d'infrastructures, évitant une dégradation de l'offre actuelle. De plus, il demande de rétablir en 2018 au plus tard les deux liaisons Bâle-bassin lémanique via Delémont par une cadence à la demi-heure entre Bâle et Bienne via Delémont.

M. Pierre Kohler, maire, compte sur l'unanimité du Conseil de Ville quant à cette résolution. Il met en exergue les incidences de ce nouvel horaire sur le réseau des bus et l'augmentation de ses coûts, qui

seront répercutés sur les finances cantonales et communales. A son sens, cette hausse devrait être prise en charge par les CFF, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire prévue pour les travaux en gare de Lausanne, qui en seront en partie à l'origine. D'autre part, M. Kohler estime que les augmentations en matière de transports publics ne sont plus acceptables, d'autant que, dans ce cas précis, le réseau sera moins efficace.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, soutient cette résolution à titre individuel. Toutefois, revenant sur les reproches formulés à l'encontre de M. Baettig, il estime que les quatre élus jurassiens aux Chambres fédérales n'ont que peu de poids.

DECISION : la résolution interpartis 1.01/13 - "Modifications prévues dès décembre 2015 sur la ligne Genève/Lausanne - Bienne - Delémont - Bâle", Mme Murielle Macchi, est acceptée à la majorité évidente, avec un avis contraire.

22. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **résolution interpartis 1.01/13** - "Modifications prévues dès décembre 2015 sur la ligne Genève/Lausanne-Bienne-Delémont-Bâle", Mme Murielle Macchi
- **question écrite 2.04/13** - "L'intégration par la captation de suffrages ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **interpellation 3.04/13** - "Le CREA version 2.0... Et après ?...", PS, M. Jean-Yves Gentil
- **interpellation 3.05/13** - "D'où proviennent les nouveaux habitants de Delémont ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **interpellation 3.06/13** - "Quels moyens pour lutter contre des parkings gaspillant l'électricité", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
- **interpellation 3.07/13** - "Terrain synthétique où et pour qui ?", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
- **postulat 4.02/13** - "Pour le maintien du lien social", CS•POP•Verts, M. André Parrat
- **motion 5.06/13** - "Établir un règlement relatif au parcage dans la cour du Château", PCSI, M. Jean-Paul Miserez
- **motion 5.07/13** - "Prix Wakker et Rue du 23-Juin : récupérer et redistribuer l'espace public", PS, Mme Murielle Macchi
- **motion 5.08/13** - "Recentrer les tâches de la police sur la sécurité et privatiser le contrôle du stationnement", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.09/13** - "Des places de jeu dignes de ce nom sans attendre", CS•POP•Verts, Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher
- **motion 5.10/13** - "Pour renforcer la sécurité de tous les usagers de la route", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez

La séance est levée à 22 h 15.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière :

Anne Froidevaux

Nadia Maggay